

Parmi les 855 000 enseignants rémunérés au titre de l'enseignement scolaire par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de l'année 2014-2015, 43,8 % exercent dans le premier degré et 56,2 % dans le second degré. 197 700 agents assurent la gestion de l'enseignement scolaire.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, le premier degré public compte 330 500 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (tableau 8.1). La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (97,8 %). Parmi les 44 000 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 88,4 % ont une rémunération correspondant à celle des professeurs des écoles, 9,2 % sont instituteurs suppléants.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 387 000 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (tableau 8.2). Plus de six enseignants sur dix (62,4 %) sont certifiés ou assimilés ; plus d'un sur dix sont agrégés (12,0 %) ; 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure et 14,9 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, 61,2 % des 93 500 enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou professeurs d'éducation physique et sportive, 3,7 % sur des échelles d'agrégés et 11,1 % sur celles des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 2,6 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 6,7 % ne le sont pas dans le secteur public et 20,8 % ne le sont pas dans le secteur privé sous contrat.

Près d'un tiers des personnels non enseignants dédiés à l'enseignement scolaire sont des ASS

(personnels administratifs, sociaux et de santé), parmi lesquels ceux de catégorie C sont les plus nombreux (11,9 % de l'ensemble des agents non enseignants) (figure 8.3). Les DIEO (personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation) constituent près des deux tiers des effectifs des non-enseignants et sont exclusivement en catégorie A. Ceux qui occupent des fonctions de direction d'établissement sont les plus nombreux parmi les agents titulaires avec les conseillers principaux d'éducation, le groupe des non titulaires étant essentiellement constitué des 86 800 assistants d'éducation. 4,7 % sont des ITRF (ingénieurs, techniciens de recherche et de formation).

Les enseignants du premier degré sont plus jeunes (41,6 ans en moyenne dans le public et 42,9 ans dans le privé) que ceux qui exercent dans le second degré (43,6 ans et 50,0 ans) (figure 8.4). La part des femmes est également beaucoup plus importante dans le premier degré et la féminisation d'autant plus prononcée que la population enseignante est jeune. Les femmes représentent 89,1 % des moins de 30 ans du premier degré public et 94,6 % de ceux du privé. Leur part est plus faible parmi les enseignants âgés de 50 ans et plus : 74,0 % (public) et 91,5 % (privé). La situation est semblable dans le second degré, les femmes de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreuses (64,0 % et 71,0 %) que celles de 50 ans et plus (53,7 % et 65,2 %). ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – hors administration centrale pour les non-enseignants – relevant des programmes de la mission interministérielle : « enseignement scolaire (MIES) » dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1^{er} janvier 2006). La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

8.1 – Les enseignants du premier degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1999-2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2010-2011	330 868	81,7	97,6	44 377	91,0	87,8
2011-2012	325 441	81,6	97,2	43 824	91,0	87,3
2012-2013	323 449	81,9	97,5	43 590	91,2	87,3
2013-2014	330 784	82,3	95,4	44 169	91,3	86,3
2014-2015	330 496	82,6	97,8	44 034	91,3	88,4

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

8.2 – Les enseignants du second degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
1999-2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2010-2011	389 787	57,9	62,6	94 262	66,0	60,6
2011-2012	387 184	57,8	61,9	93 198	65,9	60,7
2012-2013	381 902	58,0	62,1	92 726	66,0	60,7
2013-2014	387 491	58,2	61,0	93 400	66,1	60,3
2014-2015	387 030	58,2	62,4	93 468	66,3	61,2

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

8.3 – Personnels administratifs, techniques et d'encadrement¹

		Effectifs	%
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	17 796	9,0
	Catégorie B	16 684	8,4
	Catégorie C	23 563	11,9
	Total ASS²	64 434	32,6
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	35 027	17,7
	Total DIEO²	123 949	62,7
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	1 802	0,9
	Catégorie B	1 695	0,9
	Catégorie C	5 827	2,9
	Total ITRF	9 324	4,7
Bibliothèques	Total bibliothèques	22	0,0
Ensemble		197 729	100,0

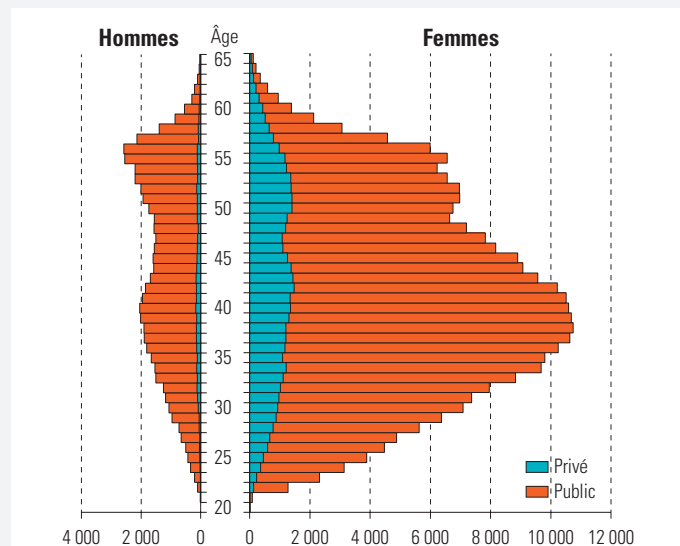
1. Personnels rémunérés sur les programmes des premier et second degré, « vie de l'élève » et « soutien de la politique de l'Éducation nationale », hors administration centrale (pour la partie en soutien à l'enseignement supérieur).

2. Y compris les non-titulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

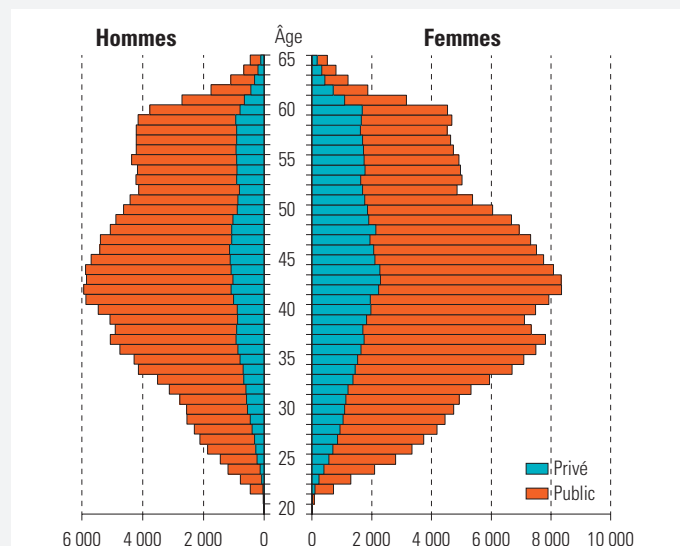
8.4 – Les enseignants du premier degré en janvier 2015



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

8.5 – Les enseignants du second degré en janvier 2015



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.